

Délégation départementale de l'Indre

Service émetteur : Pôle Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : Gilles SOUET
Courriel : gilles.souet@ars.sante.fr

Téléphone : 02 38 77 34 05
Télécopie : 02 54 27 56 44

Date : 2 octobre 2017
Objet : Demande de contribution au titre de la recevabilité et la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale – Société Exploitation Etolienne Beaulieu commune de BEAULIEU

D.D.C.S.P.P
Service Santé et Protection Animales et
Environnement
A l'attention de Fabienne BASCIO
Cité administrative
CS 30613
36020 CHATEAUROUX Cedex

Pour faire suite aux éléments de réponse apportés par le pétitionnaire, j'ai l'honneur de vous faire savoir que mon avis émis le 18 juillet 2016 reste inchangé.

En effet, bien que les émergences sonores modélisées respecteraient les seuils réglementaires fixées par l'arrêté du 26 août 2011, il n'en demeure pas moins que, sur le plan de la sensation auditive, l'impact sonore du parc éolien risque d'être inévitablement perçu dans l'environnement en période nocturne en raison des émergences globales importantes pour des secteurs dont le niveau de bruit ambiant mesuré est inférieur ou égal à 35 dB(A).

Pour le délégué départemental de l'Indre,
L'Ingénieur principal d'études sanitaires,
responsable de l'unité espace clos-
environnement extérieur



Gilles SOUET